

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17336**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur d'athlétisme, option : "école d'athlé" ou "athlé loisirs"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française d'athlétisme (FFA)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CQP « Animateur d'athlétisme », selon l'option obtenue, encadre la découverte de l'athlétisme et des disciplines associées dans une logique d'apprentissage de la discipline ou de maintien de la condition physique des publics encadrés. Les principales activités qui définissent ce métier sont, selon l'option, les suivantes :

- "Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité" selon l'option « Ecole d'athlé » ou « Athlé loisirs » - "Encadrement de séances d'Athlétisme dans l'option « Athlé Loisirs » (notamment la marche nordique, la marche sportive, la course à pied et les pratiques hors stade) en s'appuyant sur les références et les réglementations de la Fédération Française d'Athlétisme, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers

Ou

- Encadrement de séances d'Athlétisme dans l'option « Ecole d'athlé » en s'appuyant sur les références et les réglementations de la Fédération Française d'Athlétisme, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers" - « Dynamisation dans et autour de l'activité » - "Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure" - "Assure la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident"

La certification atteste les capacités de :

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en veillant à la sécurité des pratiquants
- Organiser des situations d'initiation et d'entretien en athlétisme dans l'option « Athlé Loisirs » ou d'initiation jusqu'au premier niveau de compétition pour l'option « Ecole d'athlé » dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
- Adapter son intervention
 - o au regard de la séance
 - o au regard du cycle de séances
- Démontrer en les commentant des gestes techniques et des situations d'athlétisme, spécifiques aux disciplines pratiquées et selon l'option choisie (« Ecole d'athlé » ou « Athlé Loisirs »)
- Développer l'éthique et les valeurs de l'athlétisme
- Respecter la réglementation en vigueur et la fédérale (selon l'option « Ecole d'Athlé » ou « Athlé Loisirs »),
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants pendant la pratique d'athlétisme regard des critères établis (selon l'option « Ecole d'Athlé » ou « Athlé Loisirs »),
- Aider les pratiquants à s'engager vers des événements (rencontre, stages, pass athlé) (selon l'option « Ecole d'Athlé » ou « Athlé Loisirs »),
- Aider les pratiquants à vivre l'événement (Animer, accompagner conseiller) (selon l'option « Ecole d'Athlé » ou « Athlé Loisirs »),
- Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants (selon l'option « Ecole d'Athlé » ou « Athlé Loisirs »),
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Entretien du matériel
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'animateur d'athlétisme exerce son activité au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française d'Athlétisme, ou au sein d'autres structures privées (commerciales, centre de loisirs.....), ou au sein de fédérations multisports et affinitaires ou de collectivités territoriales.

Moniteur, animateur, initiateur, éducateur d'athlétisme

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport

- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les suivantes :

Bloc de compétences 1 : "Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'expliciter, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité" selon l'option « Ecole d'athlé » ou « Athlé loisirs »

- Observations au poste de travail
- Entretien d'évaluation au poste de travail
- Mise en situation suivie d'un entretien
- Entretien d'évaluation qui suit la mise en situation

Bloc de compétences 2 : "Encadrement de séances d'Athlétisme dans l'option « Athlé Loisirs » (notamment la marche nordique, la marche sportive, la course à pied et les pratiques hors stade) en s'appuyant sur les références et les réglementations de la Fédération Française d'Athlétisme, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers"

Ou

Encadrement de séances d'Athlétisme dans l'option « Ecole d'athlé » en s'appuyant sur les références et les réglementations de la Fédération Française d'Athlétisme, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers"

- Observations au poste de travail
- Entretien d'évaluation au poste de travail
- Mise en situation suivie d'un entretien
- Entretien d'évaluation qui suit la mise en situation
- Dossier
- Epreuves écrites
- Oral

Bloc de compétences 3 : « Dynamisation dans et autour de l'activité»

- Observations au poste de travail
- Entretien d'évaluation au poste de travail
- Mise en situation suivie d'un entretien
- Entretien d'évaluation qui suit la mise en situation
- Dossier
- Epreuves écrites
- Oral

Bloc de compétences 4 : "Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure"

- Observations au poste de travail
- Entretien d'évaluation au poste de travail
- Mise en situation suivie d'un entretien
- Entretien d'évaluation qui suit la mise en situation
- Oral

Bloc de compétences 5 : "Assure la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident"

- Présentation d'une attestation de réussite au PSC 1

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la fédération française d'athlétisme ou son suppléant.

En contrat de professionnalisation	X		- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la fédération française d'athlétisme ou son suppléant.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, code NSF 335t, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Animateur d'athlétisme, option : école d'athlé ou athlé loisirs » avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Animateur d'athlétisme, option : "école d'athlé" ou "athlé loisirs"" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Fédération française d'Athlétisme
33 avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Organismes habilités par la Fédération française d'athlétisme
(Tout organisme de formation souhaitant mettre en place une formation visant à l'obtention du CQP Animateur d'athlétisme devra faire une demande d'habilitation auprès de la C.P.N.E.F. SPORT et par délégation auprès de la Fédération Française d'athlétisme. Ils devront présenter un dossier d'habilitation respectant le cahier des charges fixé à cet effet)

Historique de la certification :

- Accord de branche sur la mise en œuvre des CQP du 06 mars 2003 (CPNEF sport). - Décision de la CPNEF sport de création du CQP « Animateur d'athlétisme » du 18 juin 2012 - Avenant n°74 de la Commission mixte paritaire (CMP) de la branche sport du 26 juin 2012 portant sur l'Annexe 1 de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du 07 juillet 2005 relative aux CQP. - Arrêté d'extension (en cours d'extension) de l'avenant n°74 portant création d'un CQP Animateur d'athlétisme -